

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. ON IGNORE OÙ SE TROUVENT DEUX AVOCATS SPÉCIALISTES DES DROITS HUMAINS

**Ezzat Ghoniem, défenseur des droits humains et cofondateur et directeur de la Coordination égyptienne pour les droits et les libertés, et Azzoz Mahgoub, avocat spécialiste des droits humains au sein de cette organisation, ont été victimes d'une disparition forcée le 14 septembre et sont maintenus en détention alors qu'un tribunal a ordonné leur libération le 4 septembre.**

Depuis le 14 septembre, les défenseurs des droits humains **Ezzat Ghoniem** et **Azzoz Mahgoub** sont victimes d'une disparition forcée. Le 4 septembre, un tribunal a ordonné leur mise en liberté conditionnelle dans l'attente des résultats d'une enquête à leur sujet. Les forces de sécurité les avaient transférés dans des postes de police distincts, à Haram et à Imbaba, dans le Grand Caire, où ils devaient être détenus jusqu'à leur libération. Le 14 septembre, leurs familles sont allées leur rendre visite mais les forces de sécurité ont affirmé qu'ils avaient déjà été libérés. Leurs familles et leurs avocats ont indiqué à Amnesty International qu'ils ignoraient ce qu'il était advenu d'eux et où ils se trouvaient. Les deux hommes étaient sous la garde des forces de sécurité égyptiennes lorsqu'ils ont été vus pour la dernière fois, alors qu'ils étaient détenus dans deux postes de police différents. Amnesty International pense qu'Ezzat Ghoniem et Azzoz Mahgoub ont tous deux été victimes d'une disparition forcée et courent un risque élevé de torture. Leurs familles craignent également que le juge, compte tenu des conditions de leur mise en liberté, n'ordonne à nouveau leur placement en détention s'ils ne se présentent pas à la prochaine audience.

La disparition forcée est l'arrestation, la détention ou l'enlèvement d'une personne par des agents de l'État, ou par des personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi. La disparition forcée est un crime au regard du droit international.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- demandez instamment aux autorités de révéler immédiatement ce qu'il est advenu d'Ezzat Ghoniem et d'Azzoz Mahgoub, ainsi que le lieu où ils se trouvent ;
- insistez auprès des autorités pour qu'Ezzat Ghoniem et Azzoz Mahgoub, s'ils sont sous leur garde, soient libérés immédiatement et sans condition, car ils ont été placés en détention uniquement pour avoir mené des activités pacifiques en faveur des droits humains et exercé leur droit à la liberté d'expression ; demandez-leur également de veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient protégés et respectés en tout temps, y compris, s'ils sont détenus, le droit de ne pas être soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements ;
- engagez-les à ouvrir sans délai une enquête indépendante et impartiale sur la disparition forcée d'Ezzat Ghoniem et d'Azzoz Mahgoub, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice toutes les personnes soupçonnées de responsabilité pénale.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 NOVEMBRE 2018 À :**

#### Procureur général

Nabil Sadek  
Office of the Public Prosecutor, Dar al-Qada al-Ali, Down Town  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2577 4716

**Formule d'appel : Dear Counsellor, /  
Monsieur le Procureur général,**

#### Président de la République

Abdel Fattah al-Sisi  
Office of the President  
Al Ittihadia Palace  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2391 1441

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président de la  
République,**

#### **Copies à :**

Adjoint au ministre des Affaires  
étrangères, chargé des droits humains  
Ministry of Foreign Affairs  
Ahmed Ihab Gamal-Eldin  
Corniche el-Nile, Cairo, Égypte  
Fax : + 202 2574 9713  
Courriel : Contact.us@mfa.gov.eg  
Twitter : @MfaEgypt

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 69/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/8148/2018/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. ON IGNORE OÙ SE TROUVENT DEUX AVOCATS SPÉCIALISTES DES DROITS HUMAINS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International a recueilli de nombreuses informations sur l'utilisation des disparitions forcées par les forces de sécurité égyptiennes comme outil contre les militants politiques et les manifestants, y compris des étudiants et des mineurs, en Égypte (voir <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/4368/2016/fr/>). Des centaines de personnes victimes de disparition forcée ont été arrêtées de manière arbitraire et maintenues au secret dans des lieux tenus secrets, sans pouvoir consulter leur avocat ni communiquer avec leur famille et sans contrôle judiciaire. Le caractère systématique de ces violations des droits humains est devenu particulièrement manifeste après la nomination du général de division Magdy Abd El Ghaffar au poste de ministre de l'Intérieur par le président Abdel Fattah al Sissi, en mars 2015.

La répression de la liberté d'expression, sous la présidence d'Abdel Fattah al Sissi, a atteint un niveau alarmant, sans précédent dans l'histoire récente de l'Égypte. Amnesty International a lancé une campagne appelant à la libération inconditionnelle et immédiate de toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions. Depuis décembre 2017, les autorités égyptiennes ont arrêté au moins 111 militants et personnalités publiques qui avaient exprimé leurs opinions sur les réseaux sociaux ou lors d'interviews dans les médias. Elles ont également appréhendé au moins 28 journalistes lors de la dernière vague de répression de la liberté d'expression.

Le 1<sup>er</sup> mars, les autorités égyptiennes ont arrêté Ezzat Ghoniem, défenseur des droits humains et cofondateur de la Coordination égyptienne pour les droits et les libertés, alors qu'il rentrait chez lui. Il a été détenu et interrogé pendant trois jours, au bureau du procureur de la sûreté de l'État, sans pouvoir consulter un avocat. Les autorités n'ont fourni aucune information sur le lieu où il se trouve, et il pourrait être victime d'une disparition forcée. Des membres de l'Agence nationale de sécurité ont filmé Ezzat Ghoniem sans son consentement et le ministère de l'Intérieur a par la suite publié des extraits de la vidéo sur sa page Facebook, affirmant qu'Ezzat Ghoniem faisait partie d'un complot organisé de « terrorisme des droits humains ».

Le 1<sup>er</sup> mars, Azzoz Mahgoub, avocat spécialiste des droits humains, a également été arrêté. Azzoz Mahgoub défend Mona Mahmoud, alias « Om Zubida », actuellement détenue après avoir témoigné dans une vidéo de la BBC, dans laquelle elle évoquait sa fille, victime de torture et de disparition forcée. Azzoz Mahgoub était incarcéré dans la prison de Tora dans l'attente d'investigations à son sujet ; il était soupçonné d'avoir rejoint une « organisation interdite », diffusé de fausses nouvelles et fourni de fausses informations à des organismes internationaux.

S'ils sont déclarés coupables, Ezzat Ghoniem et Azzoz Mahgoub risquent jusqu'à 15 ans de prison. Amnesty International pense qu'ils ont été placés en détention uniquement pour avoir défendu pacifiquement les droits humains et exercé leur droit à la liberté d'expression.

Ces deux dernières années, les autorités égyptiennes ont harcelé des organisations de la société civile, y compris la Coordination égyptienne pour les droits et libertés. Cette ONG a été cofondée par Ezzat Ghoniem en août 2014. Elle recense les violations des droits humains commises par les autorités égyptiennes et fait campagne contre diverses pratiques – peine de mort, torture, exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées, notamment.

Noms : Ezzat Ghoniem, Azzoz Mahgoub  
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 69/18, MDE 12/9147/2018, 21 septembre 2018